Hadrien CHOUAMIER

Candidat ordinal au Conseil National des Barreaux



Mes Chers Confrères, Membres des Conseils de l'Ordre,

Sauf changement de dernière minute lié au confinement, vous aurez la tâche d'élire le 24 novembre prochain les douze membres représentant les ordres de province au sein du Conseil National des Barreaux.

J'espère tout d'abord que malgré la crise sanitaire et les nouvelles mesures décidées par le gouvernement, vous vous portez bien et que l'activité de vos cabinets se maintiendra pour la fin de cette année si particulière.

En cette période difficile, le numérique n'est plus seulement une opportunité mais est devenu une nécessité afin de continuer à travailler.

A mon échelle, au cours de cette mandature qui s'achève, je suis fier d'avoir pu participer au développement des nouveaux outils numériques du Conseil National des Barreaux en tant qu'Expert auprès de la Commission Numérique et membre des différents Clubs Utilisateurs mis en place par cette commission.

Mais je suis également ravi d'avoir pu poursuivre ce travail auprès des confrères en assurant la promotion et leur formation sur la e-Convention d'honoraires, le e-Acte d'Avocat, le e-Acte sous seing privé, AvoVentes, le portail de consultations avocat.fr et les bonnes pratiques du monde dématérialisé notamment en lien avec le Règlement Général européen de Protection des Données personnelles (RGPD) en tant qu'Ambassadeur du Numérique de mon Barreau.

La prochaine mandature du Conseil National des Barreaux s'annonce également très numérique avec les évolutions de la nouvelle version d'eBarreau qui vient tout juste d'être lancée et qui ne demande qu'à évoluer pour faciliter toujours plus l'activité des confrères, ainsi que la remise à niveau du Cloud Privé des Avocats qui permet à tous les avocats, notamment les plus jeunes, d'utiliser une adresse électronique respectant le RGPD et surtout leurs obligations déontologiques.

Les réactions sur les réseaux sociaux suite aux péripéties informatiques du Conseil National des Barreaux ont montré que les confrères attendaient plus de transparence et

des réponses rapides : le recours aux logiciels libres et aux protocoles ouverts, ainsi qu'une communication et une présence renforcées des élus sur les réseaux sociaux sont une piste à privilégier.

Même si le numérique et les nouvelles technologies occupent une grande place dans mon activité professionnelle et ma vie personnelle, me conduisant à me définir comme un « avocat geek », j'ai également eu l'occasion grâce à mes années passées au sein de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats de travailler sur la plupart des sujets et enjeux de notre profession : formation, accès au droit, exercice du droit, collaboration...

Les nombreux comités et congrès auxquels j'ai participé ont aussi été l'occasion d'échanger avec des confrères de presque tous les Barreaux, grands ou petits, de confronter nos opinions et de réfléchir ensemble au présent et à l'avenir de notre profession.

Si aujourd'hui les circonstances ont conduit à m'écarter de la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats, ces années passées au sein d'un syndicat d'avocats dynamique resteront une formation extraordinaire que je compte mettre au service des Ordres et des confrères si vous m'élisez membre du Conseil National des Barreaux.

C'est ainsi que j'ai déjà porté la voie de mon « petit barreau » de moins de 100 confrères tout en prenant conscience que si certaines problématiques locales se retrouvaient dans toute la France, les grands barreaux pouvaient avoir des points de vue différents nécessitant des solutions adaptées.

Il est en effet important que le Conseil National des Barreaux prenne appui sur les Ordres locaux, qui connaissent la réalité du terrain, et que ceux-ci puissent compter sur l'instance nationale de la profession.

Membre d'un barreau où les confrères se connaissent quasiment tous, je sais que pour beaucoup d'avocats, l'avenir de la profession est quelque chose de lointain et que seules l'activité et la survie de leurs cabinets leur importe.

Effectivement, en tant que membre du Conseil de l'Ordre de SAINT MALO-DINAN, je pense avoir passé plus de temps à évoquer les conflits entre avocats et autres problématiques purement locales que les concertations sur les modifications proposées du Règlement Intérieur National.

Il est donc important que le Conseil National des Barreaux poursuive ses efforts pour faire connaître ses actions auprès de l'ensemble des confrères qui trop souvent ignorent l'étendue du travail de cette institution et de ses membres au bénéfice de chacun d'entre nous.

Aujourd'hui, je souhaite aller plus loin dans mon engagement auprès des confrères en m'investissant pleinement dans la seule instance représentative de la profession et me présente donc à vos suffrages.

Candidat indépendant, n'étant inféodé ni à la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats, ni à la Conférence des Bâtonniers, je crois à un Conseil National des Barreaux fort, à même de représenter la profession au niveau national, à parler d'une voix unique passant outre nos dissensions et nos exercices variés, sans jamais devenir un Nouvel Ordre national...

L'unité de notre profession, comme lors de la grève historique d'opposition à la réforme des retraites, doit rester l'objectif de l'institution.

Le Conseil National des Barreaux doit aussi accompagner les Ordres locaux, quelle que soit leur taille, pour renforcer la profession d'avocat au profit des confrères et des justiciables.

Si le Conseil National des Barreaux doit protéger le périmètre historique de la profession d'avocat, il doit aussi permettre le développement de nouveaux marchés et du « réflexe avocat ».

Tout ceci n'est possible que si vous élisez au sein de notre institution des confrères investis ; j'espère vous avoir convaincu de mon implication.

Je reste bien entendu à la disposition des Conseils de l'Ordre qui souhaiteraient recevoir en distanciel les différents candidats mais aussi à votre écoute, notamment sur les réseaux sociaux, si vous souhaitez échanger directement sur mes motivations ou mes positions sur la profession.

Quels que soit la date et le mode de scrutin finalement retenu, n'oubliez pas de voter Hadrien CHOUAMIER pour les élections ordinales au Conseil National des Barreaux!

Votre Bien Dévoué.

Me Hadrien CHOUAMIER

Candidat ordinal au CNB